

**COMMUNE DE SORÈDE**

**DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 DECEMBRE 2024  
N°9.4 - 24.127**

**OBJET : MOTION EN FAVEUR DE LA PERENNITE DU PARC DE LA VALLEE DES TORTUES DANS LA  
GLOBALITE DE SES ACTIVITES ACTUELLES A SORÈDE**

Nombre de Membres : 23

Affiliés au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la Convocation : 13.12.2024

Date d'affichage : 13.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 17 Décembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

**Présents** : Yves PORTEIX, Mireille MESTRES, Hervé CADENE, Cyril GASCHT, Anne-Marie BRUNIE, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Jean-Marc RONFLARD, Brigitte BRIAND, Dominique TAQUET, Marc CHARTRER, Delphine COVILI, Benjamin CRISTINI, Marina PUJOL, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Jean-Louis MATS, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY.

**Absents avec procuration :**

Frédérique MARESCASSIER donne pouvoir à Yves PORTEIX ;

Xavier PENEAU donne pouvoir à Cyril GASCHT ;

Bettina BAUER donne pouvoir à Marie José MARY ;

Philippe GUIMEZANES donne pouvoir à Yvette PERIOT

Mme Mireille MESTRES est élue secrétaire de séance.

**Considérant** les récentes difficultés rencontrées par le parc de la Vallée des Tortues, qui ont fait l'objet d'un large écho médiatique, et ont suscité l'inquiétude parmi l'ensemble des acteurs sorédiens ;

**Considérant** l'importance de ce parc pour notre commune, tant sur le plan économique qu'humain, et son rôle dans la préservation de la biodiversité ;

**Considérant** en effet les fortes interactions entre la commune de Sorède et le Parc de la Vallée des Tortues qui laissent croire à des destins mêlés.

Ainsi la Vallée des Tortues est largement identifiée à Sorède par sa localisation et par son attachement à la Nature et la transition écologique ; son emprise foncière est sur un terrain communal et fait l'objet d'un bail de droit public de longue durée en vigueur jusqu'en 2033.

Ainsi encore les projets de la Commune de Sorède de valorisation du Mas Del Ca peuvent opportunément être partagés par les acteurs privés du site comme le parc de la Vallée des Tortues, le Four solaire du Padre Himalaya, le gîte du Mas Del Ca et le Groupement Pastoral ;

**Considérant** la mobilisation des équipes du parc, ainsi que l'organisation d'événements tels qu'une pétition (plus de 27 000 signatures à cette date), un piquet de grève, témoignages de l'attachement du personnel à leur lieu de travail et à leurs missions ;

**Considérant**, qu'après l'Assemblée Générale, la gérante minoritaire, Mme Charlène LEBRETON, bien qu'évincée de la direction, demeure salariée et possède les capacités nécessaires pour assurer le bien-être de l'ensemble des espèces animales du parc ;

**Considérant** que le parc a été particulièrement bien géré ces dernières années et qu'il a connu une dynamique très positive, caractérisée notamment par l'introduction de nouveautés attrayantes chaque année, que nous souhaitons voir se poursuivre,

**Le Conseil Municipal de Sorède, le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Exprime par la présente sa volonté de soutenir la pérennité du parc de la Vallée des Tortues dans la totalité de ses activités actuelles et :

1. Approuve la motion en faveur du soutien à la pérennité du parc de la Vallée des Tortues.
2. Souhaite que ce parc conserve la totalité de ses activités actuelles, avec une pluralité d'espèces animales, garantissant ainsi sa mission éducative et de conservation.
3. Demande que le parc continue de contribuer à l'activité économique de la commune de Sorède, notamment en maintenant les emplois actuels et en favorisant le développement économique local.
4. Demande à M. le Maire de transmettre cette motion à la gérance du parc de la Vallée des Tortues, ainsi qu'à la presse locale, afin de faire connaître l'attachement de la commune à ce parc, qui fait l'objet d'un bail de droit public de longue durée.

Le Conseil Municipal réaffirme ainsi son engagement envers le parc de la Vallée des Tortues et le personnel qui y œuvre, dans le respect des intérêts de chacun et en vue d'un avenir serein pour cet établissement emblématique de notre commune.

Fait à SOREDE, le 20 Décembre 2024

Délibération affichée du  
Au

  
Le Maire  
Yves PORTEIX  
Mairie de Sorède  
Vallées-Orientales

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)